



MJC Maison Pour Tous de La Terrasse

102, Place de la Mairie 38660 LA TERRASSE

www.mjc-mpt-gresivaudan.fr/maison/mjc-de-la-terrasse

mjclatterasse@gmail.com ☎ 07.69.03.08.92



FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

Dossier à adresser au siège de l'association
Ou à remettre à l'animateur ou à la personne référente de l'activité

ADHERENT (nom du parent si adhérent mineur)			
Adresse			
Code Postal		Ville	
☎ Domicile		☎ Portable	1
✉ Mail			2

NOM du participant (s)	Prénom	Classe	ACTIVITE jour et heure souhaités	MONTANT
				€
				€
			Montant de l'adhésion *	€
MONTANT TOTAL				

* **Adhésion** : Individuelle : **15 €** ☐ ou Familiale : **25 €** ☐ // si réglée dans 1 autre MJC Partenaire ** : **10 €** ☐
ou déjà réglée à LT ** ☐** précisez l'activité & le nom de la MJC/MPT du Grésivaudan.....

Modalités de paiement : Le montant dû est payable en totalité au moment de l'inscription avec possibilité d'échelonner l'encaissement des activités.

Moyens de paiement possibles : **chèques à l'ordre de la MJC MPT de La Terrasse**,
(Précisez au dos du chèque l'échéance & l'activité(s) du participant / **Carte TATTOO Isère pour les collégiens**.

Règlement comptant

	€	Chèque N°		Banque	
--	---	-----------	--	--------	--

Paiement échelonné possible jusqu'à 3 échéances (merci de remplir le tableau suivant) :

Date	€	Chèque N°	Banque
Octobre 2025	€	Chèque N°	Banque
Janvier 2026	€	Chèque N°	Banque
Mars 2026	€	Chèque N°	Banque
Montant Total	€		

Carte TATTOO Isère rentrée 2025/2026 (chèque de caution à hauteur du montant déduit)

Nom du collégien	N° carte	Montant	N° Chèque caution	Banque



Le dossier est constitué de la fiche d'inscription avec le Ticket participatif complété accompagné du règlement par chèque.

Pour les mineurs : joindre la fiche d'autorisations parentales et de renseignements en +

L'inscription est effective, si le dossier reçu est complet, sous réserve de place disponible. Une liste d'attente peut être mise en place.

L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants est insuffisant ou dans tout autre en cas qui empêcherait sa mise en place.

Fait à, le.....

SIGNATURE



www.mjc-mpt-gresivaudan.fr/maison/laterrasse

Adhérer à la MJC, c'est
participer, créer du lien et se
conformer aux consignes en
vigueur pour participer aux
activités

ENGAGEMENT(S) de l'ADHERENT (majeur) :

Prénom & NOM :

Mail :

Activité(s) du participant(s) :

ACTIONS PROPOSEES :

Chaque adhérent accepte de participer à la vie de notre association en donnant un peu de son temps (1h, 2h ou plus), en nous aidant à mettre en place un évènement (spectacle, atelier, projection-débat etc.) au cours de la saison.

<p>Donner un coup de main</p>	<p><input type="checkbox"/> être référent de votre activité ou de celle de votre enfant</p> <p><input type="checkbox"/> tenir une permanence (inscriptions au Forum 06/09/25 ou autre date)</p> <p><input type="checkbox"/> participer à l'organisation d'un spectacle (déco / costumes ...)</p> <p><input type="checkbox"/> apporter une tarte sucrée ou salée pour les spectacles / buffet partagé</p>
<p>Partager une compétence, un savoir faire, des connaissances :</p>	<p><input type="checkbox"/> travaux manuels ou autre (à préciser) :</p> <p><input type="checkbox"/> participer à la communication (conception d'une affiche, diffusion)</p> <p><input type="checkbox"/> transmettre des connaissances via un atelier (couture, bricolage, débattre sur un thème proposé)</p>

Merci de cocher au moins 1 action pour compléter votre inscription.

RAPPEL :

- ▶ Pour participer à une activité, il faut être inscrit et régler la cotisation. L'adhésion à la MJC MPT de La terrasse est nécessaire et couvre la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2026).
 - ▶ Une séance d'essai est possible dans la limite des places disponibles. Merci de le préciser sur la fiche d'inscription ou de faire 1 demande par mail. Elle est gratuite si vous décidez de ne pas revenir et incluse dans l'abonnement si vous décidez de vous inscrire.
- La MJC n'est pas responsable des cours non pris, pour lesquels il ne peut être effectué ni remboursement, ni avoir. Les cours non pris fin juin ne sont pas reportables sur l'année suivante. Il n'y a pas de séances les jours fériés, ni pendant les vacances scolaires.
- ▶ Reprise des activités 2025-2026 : les dates de reprise sont indiquées sur notre site

Les inscriptions sont ouvertes à tous et seront traitées par ordre d'arrivée pour les dossiers complets en fonction des places disponibles.

P.S : Avez-vous besoin d'une **facture** après la rentrée ? OUI NON